

# **GHM : Bensaid invente le remboursement immédiat...en 9 ans !!! et met en grand péril le GHM et l'offre régionale de soins**

## **6,5 M€ qui devaient être remboursés au plus tard le 31 décembre 2022**

En 2022, le « groupe » AVEC, grâce à sa Mutuelle « écran » DOCTOCARE <sup>1</sup>, a prélevé sous forme de prêts 6,5M € au GHM. La mise en examen de M. Bernard Bensaid le 11 janvier 2023 pour détournement de fonds publics et prise illégale d'intérêts a évité un nouveau prélèvement de 2,7 M€.

Pour les 5 premiers prêts les dates de remboursement étaient prévus ainsi : « *le Prêteur consent à l'Emprunteur un prêt d'un montant d'un million cinq cent mille (1 500 000,00) euros pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle l'Emprunteur devra avoir intégralement remboursé le prêt* ».

## **Des prêts remboursés rapidement... au bout de 9 ans !**

Par un courrier daté du 11 avril 2023, M. Bernard Bensaid, président de DOCTOCARE fait au président de l'UMG-GHM, M. Paul de Rosen – l'« homme de paille » qu'il a choisi et le remplace –, la proposition suivante : « ...Je souhaite vous informer par ce courrier d'une modalité permettant [le remboursement]. **La mutuelle Doctocare rembourserait immédiatement les 6,5 M€ de prêts octroyés en vendant à l'UMG-GHM, pour le montant de cette créance, l'usufruit temporaire portant sur l'actif immobilier « la maison des Roses », EHPAD situé à Valenciennes (département du Nord). Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une présentation de cet actif, dont le loyer annuel se monte à 720 k€. Ce loyer serait versé durant **environ 9 ans** à l'UMG-GHM pour ce montant total de 6,5 M€. Je vous serais reconnaissant de me donner votre accord de principe sur ces modalités de sécurisation des prêts octroyés... »**

## **Tandis que 31,5 M€ continueront d'être prélevés de manière abusive !!**

Le GHM serait donc remboursés en 9 ans ! Chacun peut mesurer la notion de « *remboursement immédiat* » selon M. Bernard Bensaid. Bien sûr les membres du Conseil d'Administration de l'UMG-GHM, TOUS employés d'AVEC et/ou membres de la famille de M. Bernard Bensaid, ont voté à l'unanimité, le 12 avril 2023, cet accord de principe ! S'il était encore nécessaire de le démontrer, ce CA, en approuvant la décision de M. Bernard Bensaid, est plus attentifs aux intérêts du groupe AVEC qu'à ceux de l'UMG-GHM.

Par les loyers d'une EHPAD située à Valenciennes, le GHM sera, dans le meilleur des cas <sup>2</sup>, totalement remboursé... dans 9 ans ! Et pendant ce temps le groupe AVEC aura par l'intermédiaire de ses conventions prélevés environ 31,5 M€ au GHM (3,5 M€/an x 9 ans) <sup>3</sup>.

**Pourquoi un montage aussi « tordu » ? Parce que le groupe AVEC est incapable de sortir les 6,5 M€ de sa trésorerie** (la trésorerie ne couvre actuellement que 2 semaines de charges et ses dettes fiscales, sociales,... se chiffrent à près de 177 M€ <sup>4</sup>)

1 La société AVEC a été mise en examen pour « détournement de 6,5 M€ de fonds publics », la somme totale des prêts à DOCTOCARE imposés au GHM par M. Bernard Bensaid et non encore remboursée. Étrangement, la mutuelle-écran DOCTOCARE, elle aussi receleuse du « détournement de fonds publics » n'a pas été mise en examen...

2 En devenant usufruitier des loyers, l'UMG-GHM prendra à sa charge tout l'entretien qui incombe au propriétaire. Autrement dit, il n'y aura pas de recettes, il y aura aussi de nouvelles dépenses...

3 AVEC ponctionne chaque année 3,5 M€ à l'UMG-GHM par le biais de 3 conventions de services bidons (cf. notre conférence de presse du 17 février 2023) :

- convention de services support : 2,1 M€/an (1% du chiffre d'affaires)

- convention services numérique : 900k€/an (en tenant compte de l'augmentation de 50%, 1,5 €/salarié)

- convention de cautionnement du loyer : 350 K€/an (0,9% du loyer)

Ce sont ces conventions entre autres qui valent à Bernard Bensaid et à la société AVEC d'être mis en examen respectivement pour prise illégale d'intérêts et recel de prise illégale d'intérêts.

4 Cf. notre conférence de presse « AVEC au bord de la cessation de paiement » qui s'appuyait sur un document interne du « groupe » AVEC « Prévisionnel de trésorerie – 27 janvier 2023 » révélé et mis en accès libre le 3 avril par le média l'Éclaireur des Alpes ([https://eclaireur.substack.com/p/bensaidgate-le-groupe-avec-178-millions?utm\\_source=post-email-title&pu\\_blication\\_id=347021&post\\_id=111743787&isFreemail=false&utm\\_medium=email](https://eclaireur.substack.com/p/bensaidgate-le-groupe-avec-178-millions?utm_source=post-email-title&pu_blication_id=347021&post_id=111743787&isFreemail=false&utm_medium=email))

## 31,5 M€ manquants qui mettent en péril le GHM

Le problème est que le GHM a connu comme tous les établissements de France, une baisse d'activité à cause de la crise sanitaire. Les établissements de santé ont tenu le coup grâce aux aides de l'État, aides qui diminuent en 2023 (on ne sait pas s'ils seront reconduits en 2024). Le groupe AVEC n'a fait aucun investissement dans le GHM, depuis qu'il en a pris le contrôle en 2020, les versements effectués sous forme de prêts ou de conventions au groupe AVEC ont réduit la trésorerie du GHM et limitent fortement sa capacité à faire face à une situation dégradée (capacité d'investissements, de remboursement de prêts, réductions ? des urgences...) qui doit être redressée. La redynamisation de l'activité du GHM est la priorité pour les années 2023 et 2024. Le GHM doit donc disposer de tous ses moyens, particulièrement financiers.

Sur les années qui viennent, en l'absence d'une activité très soutenue, du non-renouvellement, au-delà de 2023, de la garantie de financement de l'État et d'une trésorerie amputée par les conventions et les prêts imposés par le « groupe » AVEC, le GHM risque de connaître un déficit jamais atteint.

**La solution de remboursement des prêts sur 9 ans proposée par M. Bernard Bensaid, favorable au groupe AVEC, met en DANGER financier le GHM.**

### En conclusion

- Pour retrouver le plein usage de sa trésorerie, de sa gestion et relancer son activité,
- Pour retrouver son autonomie de décision avec un CA indépendant et démocratique,
- Pour se débarrasser de l'encombrante réputation du groupe AVEC,
- Pour agir dans l'intérêt de la santé de la population

### **...le GHM doit sortir des griffes du groupe AVEC sinon l'offre régionale de soins va continuer de dramatiquement diminuer**

Actuellement, le groupe AVEC se tourne vers l'État pour se sauver de la faillite. Fin 2022, il a déposé un dossier auprès du CIRI.

Si la déclaration du 25 octobre 2022 de la 1ère Ministre Elisabeth BORNE à l'Assemblée Nationale en réponse à une question posée par le député Christophe Naegelen était sincère, il n'y aurait « *aucune complaisance, aucune facilité, aucune naïveté des pouvoirs publics vis-à-vis de ce groupe* », il est temps de passer des paroles aux actes et de cesser la complaisance et la facilité actuelle de toutes les institutions de l'État à l'égard de M. Bernard Bensaid, de ses mutuelle-écrans et de la société AVEC.

Par exemple, pourquoi la mutuelle-écran DOCTOCARE n'a-t-elle pas été mise en examen pour « recel de détournement de fonds public » comme l'a été la société AVEC alors qu'elle en est la 1ère receleuse ? C'est la non mise en examen de DOCTOCARE qui permet encore à M. Bernard BENSARD de diriger les affaires de l'UMG-GHM en proposant ce « remboursement » de prêts ahurissant.

Nous alertons l'ARS sur les réels dangers que fait courir, en contravention totale avec le Code de la Mutualité, le maintien à la tête de l'UMG-GHM de M. BernardBensaid/AVEC, sous couvert des mutuelles-écran Doctocare et Mutuelles Françaises du Var. Si celui-ci continue de piller les ressources de l'établissement, cela va conduire à terme à **une réduction importante de l'offre de soins de la région grenobloise. En ne prenant aucune disposition pour nommer un administrateur provisoire qui lui, agira vraiment au nom des intérêts de l'UMG-GHM, et non de la nébuleuse AVEC, l'ARS deviendra la co-responsable du désastre à venir.**

Nous demandons solennellement au Gouvernement - et à tous ses ministres - s'il déciderait de venir en aide au groupe AVEC via l'URSSAF, l'ARS, le CIRI..., qu'il exige en contrepartie :

1. pour le GHM :
  - **le remboursement immédiat des « prêts »** auxquels a été contraint le GHM.
  - **le transfert de la gestion du GHM à un administrateur provisoire**, soit par décision de justice soit par décision administrative, en vue d'un retour rapide à une véritable gestion indépendante qui défendra les intérêts du GHM et qui permettra une restructuration de la gouvernance du GHM.
2. pour la société AVEC, le démembrement du groupe pour mettre fin au véritable système de "pyramide de Ponzi" à l'échelle nationale mis en place par M. Bernard Bensaid.